

Projet d'investissement pour l'injection de biométhane

Présentation à la Régie de l'énergie

Contexte

- La technologie actuelle permet de générer du gaz naturel renouvelable à partir de la digestion anaérobique de résidus organiques.
- Le MDDEP a créé le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (« PTMOBC ») afin d'appuyer les municipalités et les promoteurs privés dans la mise en place des installations nécessaires au traitement de ces matières.
- Le programme du ministère offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures au moyen d'une enveloppe de 650 M\$.

Contexte

- Tel que mentionné à la page 6 du PTMOBC (point 6D), les projets doivent permettre le remplacement de combustibles ou carburants fossiles, et donc la réduction des émissions de GES, pour être admissibles.
- De plus, les municipalités ne possèdent pas, à l'heure actuelle, l'expertise technique pour concevoir, implanter et opérer les procédés requis pour garantir l'interchangeabilité, la composition et la pression du biométhane.
- Gaz Métro propose, par la présente demande, de saisir cette occasion à l'avantage de ses clients.

Objectifs visés par les modalités proposées

Les principaux objectifs visés par la réalisation du Projet consistent notamment à :

1. Diversifier les sources d'approvisionnement et offrir à la clientèle du gaz naturel renouvelable.
2. Répondre à la demande de clients désirant produire du biométhane de se raccorder au réseau de distribution de Gaz Métro.
3. Permettre le démarrage de la production de biométhane pour en faire du gaz naturel renouvelable au Québec.

Objectifs visés par les modalités proposées

4. Favoriser la réduction des émissions de GES au bénéfice de nos clients et de la société.
5. Réduire la dépendance face aux sources de transport hors Québec.
6. Réduire les contributions au Fonds vert ou l'achat de droits d'émission.
7. Pérenniser l'utilisation du réseau existant et éviter de perdre des volumes aux clients qui pourraient consommer du biométhane directement en remplacement du gaz naturel.
8. Augmenter l'intérêt général pour le gaz naturel au bénéfice des clients.

Rappel des étapes qui ont mené au développement des modalités présentées

- Il n'y a actuellement pas de gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau de distribution alors que le PTMOBC est en place depuis des années.
- Gaz Métro a été interpellée par le gouvernement pour trouver une solution et aider cette filière.
- Gaz Métro a été approchée par certaines municipalités.
- Gaz Métro a donc entrepris des démarches et des négociations avec les villes pour trouver une façon de s'impliquer au bénéfice de sa clientèle.

Rappel des modalités

- Rôle des villes
 - Construction et opération d'infrastructures permettant la collecte des matières organiques et la production de biométhane
- Rôle de Gaz Métro
 - Construction et opération temporaire par Gaz Métro des installations requises pour assurer l'interchangeabilité, la composition et la pression du biométhane
 - Cession par Gaz Métro et acquisition par le client producteur des installations, et ce, dans un délai maximal de 20 ans
 - Construction par Gaz Métro des actifs permettant le raccordement des installations au réseau gazier, le tout conformément au tarif de réception
 - Achat, par Gaz Métro, du biométhane produit par le client producteur selon une formule de prix permettant un marché ouvert

Actifs utiles à l'activité de distribution

- Les actifs du volet A sont utiles à l'exploitation du réseau de distribution
 - La base de tarification de Gaz Métro contient des actifs similaires
 - Gaz Métro doit s'assurer de l'interchangeabilité et de la qualité du gaz naturel qu'elle distribue

Sans l'implication de Gaz Métro, il n'y aura pas d'injection de gaz naturel renouvelable à court terme dans le réseau de Gaz Métro.

Coûts/bénéfices du projet

- Coûts
 - Revenu requis de **1 293 737 \$/an**
(9,948 cents/m³ ou 2,62 \$/GJ)
- Bénéfices quantitatifs connus actuellement
 - Réduction de GES à 13,75 \$ / tonne
= **340 000 \$/an**
 - Revenus de distribution conservés
= **370 000 \$/an**
 - Revenus de distribution non liés au réseau gazier (4 %)
= **74 022 \$/an**
 - Total des bénéfices quantifiables
= **784 022 \$/an**
(6,028 cents/m³ ou 1,59 \$/GJ)

Coûts/bénéfices du projet

- Bénéfices difficilement quantifiables et potentiels
 - Source d’approvisionnement alternative
 - Source d’approvisionnement locale
 - Protection contre l’augmentation du coût des émissions de GES au-delà de 13,75 \$/tonne
 - Pérenniser le réseau de gaz naturel en l’adaptant aux nouvelles réalités du Québec, dont notamment, l’intérêt grandissant de sa population pour des énergies à moindre impact environnemental
- Résultat
 - Le coût des bénéfices qualitatifs et potentiels sont de seulement 509 715 \$/an (3,919 cents/m³ ou 1,03 \$/GJ)
 - Gaz Métro est d’avis que ces bénéfices, bien que difficiles à quantifier, sont supérieurs à ce faible coût

Modalités d'injection

Autres juridictions

	Ontario	Colombie-Britannique	Québec
Interchangeabilité, composition et pression (volet A)	Producteur	Producteur ou distributeur (payé par les clients du tarif biométhane)	Producteur ou distributeur (ensemble de la clientèle)
Raccordement (volet B)	Producteur via contribution ou frais mensuels	Distributeur (ensemble de la clientèle)	Producteur via tarif de réception
Fourniture	Exclusif distributeur et fixe les prix (ensemble de la clientèle en gaz de réseau)	Exclusif distributeur et fixe les prix (clients du tarif biométhane)	Distributeur ou producteur (mais coût de 100 % d'interchangeabilité)

Mécanisme d'achat et prix offerts pour le biométhane

	Ontario	Colombie-Britannique	Québec
Mécanisme d'achat du gaz	Contrats garantis de 20 ans , avec un plafond annuel pour chaque distributeur qui représente 2 % du gaz de réseau	Contrat de 10 ans ou 15 ans où le distributeur peut ou non être responsable du nettoyage	Contrats limités à 20 ans , avec possibilité de retrait sous condition de rachat des équipements d'interchangeabilité par le producteur
Prix d'achat du gaz	Prix d'achat pour les sites d'enfouissement : 13 \$/GJ pour les premiers 3,75 Mm ³ /an, et 6 \$/GJ pour toute quantité de plus Prix d'achat pour la digestion anaérobie : 17 \$/GJ pour les premiers 1,25 Mm ³ /an et 11 \$/GJ)	Prix d'achat plafond basé sur la comparaison avec le tarif de BC Hydro : 15,280 \$/GJ et approuvé par BCUC	Prix d'achat suit le prix de fourniture de l'indice Dawn + compression + transport , mais est aussi encadré d'une option d'un prix plancher de 4,18 \$/GJ et un prix plafond de 5,90 \$/GJ

En bref

- Les actifs servant à assurer l'interchangeabilité du gaz naturel sont nécessaires à l'activité de distribution puisque
 - Ce sont des actifs nécessaires à assurer la composition et la pression du gaz naturel à être injecté dans le réseau
 - Sans l'implication de Gaz Métro, il n'y aura pas d'injection de gaz naturel renouvelable à court terme dans le réseau de Gaz Métro
- Les bénéfices pour la clientèle sont tels qu'ils en justifient les coûts
 - Bénéfices financiers importants à court terme et potentiellement très importants à long terme
 - Le coût est limité grâce à l'appui gouvernemental

En bref

Les modalités proposées par Gaz Métro lui permettront de bénéficier de l'appui gouvernemental et d'injecter du gaz naturel renouvelable dans son réseau gazier, ce qui aura des retombées bénéfiques à long terme supérieures aux coûts pour sa clientèle, tout en permettant un marché ouvert.